

CARTE DE COMMERCANT AMBULANT : RENOUELEMENT

ATTENTION

- **Le renouvellement de la carte de marchand ambulant s'effectue tous les 4 ans.**
- **Les pièces relatives à la nationalité doivent être en cours de validité et à jour pour les cartes de séjour.**

POUR L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE INSCRITE AU RCS

- Formulaire Cerfa.
- Extrait K en original de moins de 3 mois.
- Copie de la carte d'identité ou du passeport ou titre de séjour ou extrait d'acte de naissance en original de moins de 3 mois.
- Photographie d'identité en couleur récente.
- Copie de justificatif de domicile (facture EDF, téléphone, quittance de loyer ou attestation d'hébergement avec justificatif d'adresse au nom de l'hébergeur...)
- Le cas échéant, pouvoir pour la signature du formulaire.
- 30 € par chèque à libeller à l'ordre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre.

POUR UNE SOCIETE COMMERCIALE INSCRITE AU RCS

- Formulaire Cerfa.
- Extrait K bis en original de moins de 3 mois.
- Copie de la carte d'identité ou du passeport ou titre de séjour ou extrait d'acte de naissance en original de moins de 3 mois.
- Photographie d'identité en couleur récente.
- Le cas échéant, pouvoir pour la signature du formulaire.
- 30 € par chèque à libeller à l'ordre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre.

POUR UNE ASSOCIATION

- Formulaire Cerfa.
- Justificatif d'inscription à la Préfecture ou attestation fiscale.
- Une copie des statuts.
- Copie de l'avis INSEE
- Copie de la carte d'identité ou du passeport ou titre de séjour ou extrait d'acte de naissance en original de moins de 3 mois.
- Photographie d'identité en couleur récente.
- Le cas échéant, pouvoir pour la signature du formulaire.
- 30 € par chèque à libeller à l'ordre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre.